

1/ Rénovation thermique de l'école publique : demande de subvention à la Région Bretagne au titre « Bien vivre en Bretagne »

Le maire rappelle que la commune a engagé une opération de rénovation thermique de l'école pour un montant estimé à 260 960 € HT. Elle a reçu un accord de subvention au titre de la DETR (50 000 €) et de la DSIL2021 (70 000 €). La commune a été retenue par la Région Bretagne pour présenter un dossier de demande de subvention au titre du programme « Bien vivre en Bretagne ».

Le maire sollicite l'accord du Conseil qu'il obtient à l'unanimité.

Une subvention d'un taux de 25 % sera demandée, soit d'un montant de 65 240 €.
Pour l'ensemble de l'opération, le reste à charge de la commune s'élèvera à 29 %.

2/ Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux d'amélioration énergétique des logements donnés en location

Le maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour améliorer les performances énergétiques des logements 4 Route de La Roche et de Kergoffou.
Les travaux seront estimés à un montant supérieur à 20 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité pour entreprendre les travaux et déposer un dossier de subvention.**

3/ Programme de voirie 2022 : assistance technique de la Communauté

Pour un montant forfaitaire de 794 € = mission suivante : programme de travaux d'entretien et gros entretien de voirie.

➤ **Accord du Conseil pour signer une convention pour formaliser l'engagement**

4/ Renouvellement des marchés du groupement de commandes proposés par la Communauté d'Agglomération.

- dératization
- assistance conseils juridiques
- maintenance des hottes de cuisine
- maintenance des cloches
- **Accord du Conseil à l'unanimité pour renouveler les marchés**

4/ Travaux d'entretien de l'église – programme 2022 : assistance à maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat

↪ Les travaux concernés : travaux de charpente, couverture, mise aux normes électriques et sécurisation des combles et maçonnerie pour un montant total HT de 7 347.55 €, soit 8 817.06 € TTC.

➤ **Accord du Conseil pour lancer ce programme et demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat.**

5/ Mobilisation pour les populations d'Ukraine : vote d'une subvention

➤ **Accord du Conseil à l'unanimité pour voter un montant de 0.50 € par habitant, soit 384 € arrondis à 400 €.**

6/ Affectation du résultat 2021 et le

pour le Budget de la commune : 242 673.56 €

pour le Budget du lotissement Park Ar Groas (investissement) : 27 367.75 €

7/ Vote des taux d'imposition

Accord à l'unanimité pour reconduire les taux suivants : Taxe foncière sur la propriété bâtie = 30.56 % - Taxe foncière sur la propriété non bâtie = 36.85 %

8/ Vote des budgets :

budget général ➤ en fonctionnement s'équilibre à 767 890 € // en investissement s'équilibre à 801 380 €

budget du lotissement Park Ar Groas ➤ en fonctionnement s'équilibre à 670 192.75 € et en investissement s'équilibre à 667 192.75 €.

Budgets votés à l'unanimité.